

Que fais-tu de tes vacances ?

**TU AS 16 OU 17 ANS**

*Dispositif*

# ARGENT de poche



**3H30  
= 15€**



**3H30 de missions**  
au sein des services  
de la ville de Sens-de-Bretagne



**Dossier d'inscription**  
à l'accueil de la mairie  
ou sur le site internet  
[www.sens-de-bretagne.fr](http://www.sens-de-bretagne.fr)



**Jeunes**  
sénonaises et sénonais  
de 16 ou 17 ans

**+ INFOS:**

02.99.39.51.33

Date limite dépôt de dossier le 06 juin 2026



## Dispositif « Argent de poche »

C'est un dispositif qui permet à un(e) jeune sénonais(e) de 16 à 18 ans moins 1 jour, d'obtenir une indemnisation en échange de travaux dans la commune de Sens-de-Bretagne.

Tous les Lycéens ne partent pas en vacances, l'été est long. Afin de leur donner un « coup de pouce », une première expérience professionnelle, la commune de Sens-de-Bretagne, renouvelle l'opération « Argent de poche ». Les missions se déroulent en intérieur ou en extérieur.

### **Le but de cette action :**

- améliorer l'image des jeunes sur la commune en valorisant l'action auprès des habitants
- améliorer la vie quotidienne des jeunes pendant cette longue pause estivale
- faire découvrir les structures municipales et nouer des relations avec les agents
- découvrir des métiers.

### **Comment :**

- différentes missions ont été recensées au sein des services de la commune. Une mission dure 3 heures 30 (avec une pause réglementaire de 30 minutes). Pendant cette mission, le jeune intègre l'équipe communale et est encadré par un agent (encadrant) qui l'accompagne durant sa mission. La mission peut également être encadré par un(e) élu(e). L'adjointe à l'enfance et jeunesse reste joignable pendant les missions. Le jeune est indemnisé à hauteur de 15 € par mission.
- avoir un comportement citoyen au quotidien.
- de 3 à 5 missions par jeunes, (si trop de candidats, la commission privilégiera le plus âgé).
- les jeunes ne peuvent pas utiliser des outils motorisés. Ils s'engagent à réaliser correctement les missions qui leurs sont confiées et ils ne remplacent pas les agents communaux.

### **A savoir :**

- une autorisation parentale est demandée
- couverture sociale au nom du jeune ou sous couvert du tuteur
- une assurance responsabilité civile
- charte d'engagement à signer par les 2 parties (jeune et élu)
- la commune s'engage à souscrire à un contrat d'assurance « responsabilité civile »
- une réunion d'information est organisée avec tous les jeunes et animée par l'adjointe à l'enfance et jeunesse
- lorsque la date des missions sera arrêtée il ne sera pas possible de modifier les dates sauf pour raison médicale
- pendant les missions, il est demandé aux jeunes de porter des vêtements et chaussures qui ne craignent pas les tâches, des pantalons ou bermudas longs et tee-shirts longs.



**Ecrire ci-dessous votre lettre de motivation manuscrite en vue de votre participation au « Dispositif argent de poche »**

**Mes disponibilités pour les vacances 2026**

Merci d'indiquer vos disponibilités en vous positionnant :

- sur le créneau du matin (M) : prise de mission entre **8h30 et 9h00** ;
- ou sur le créneau du soir (S) : prise de mission à partir de **17h00**.

Les dates définitives vous seront confirmées lors de la réunion d'information, en fonction du nombre de dossiers à traiter.

<b>Juillet</b>	<b>Matin ou Soir</b>	<b>Août</b>	<b>Matin ou Soir</b>
Lun 06		Lun 24	
Mar 07		Mar 25	
Mer 08		Mer 26	
Jeu 09		Jeu 27	
Lun 13		Ven 28	
Mar 14			
Mer 15			
Jeu 16			
Ven 17			
Lun 20			
Mar 21			
Mer 22			
Jeu 23			
Ven 24			
Lun 27			
Mar 28			
Mer 29			
Jeu 30			
Ven 31			